



TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°82-2021-046

PUBLIÉ LE 30 MARS 2021

Sommaire

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations / Direction

82-2021-03-29-00001 - Arrêté du 29 mars 2021 portant organisation de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations. (3 pages)

Page 3

Direction Départementale de la Cohésion
Sociale et de la Protection des Populations

82-2021-03-29-00001

Arrêté du 29 mars 2021 portant organisation de
la Direction départementale de l'emploi, du
travail, des solidarités et de la protection des
populations.



**Arrêté n° du 29 mars 2021 portant organisation de la
Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
et de la protection des populations**

**LA PRÉFÈTE DE TARN-ET-GARONNE
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite**

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 25 novembre 2020 nommant Madame Chantal MAUCHET, en qualité de préfète du département de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté n°2020-10-14-001 du 14 octobre 2020 portant création et organisation du secrétariat général commun départemental à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'avis émis par le comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations en date du 11 février 2021 et du 9 mars 2021 et par le comité technique de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Occitanie en date du 4 mars 2021 et du 15 mars 2021

Vu l'accord du préfet de région Occitanie en date du 22 mars 2021, après présentation du projet d'arrêté au comité de l'administration régionale ;

Vu la proposition de la préfiguratrice de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er}

La direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations exerce à compter du 1^{er} avril 2021, sous l'autorité de la préfète de Tarn-et-Garonne, à l'exception des services relevant du système d'inspection et de législation du travail, les attributions définies aux articles 4 et 5 du décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles.

Article 2

L'organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et des pôles et services qui la composent est fixée conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 3

Les pôles de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont implantés de la manière suivante :

- Pôle Insertion : 140, avenue Marcel Unal, BP 730 - 82 013 MONTAUBAN Cedex
- Pôle Travail : 16, rue Louis Juvet, 82000 Montauban
- Pôle Protection des Populations : 140, avenue Marcel Unal, BP 730 - 82 013 MONTAUBAN Cedex, à l'exception des services vétérinaires d'inspection des abattoirs du département :
 - Abattoir de Castelsarrasin : 1 Place des Tulleries, 82100 CASTELSARRASIN,
 - Abattoir de Caussade : 91 Route de Réalville, 82300 CAUSSADE,
 - Abattoir de Montauban : 450 Avenue de Gasseras, 82000 MONTAUBAN.

Article 4

L'arrêté n° 2010-101 du 22 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations est abrogé le 1^{er} avril 2021.

Article 5

La secrétaire générale de la préfecture et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Montauban, le 29 mars 2021

La préfète


Chantal MAUCHET

Ligne hiérarchique spécifique (en pointillés rouge)

CS : Chef de service
ACS : adjoint au chef de service
CA : Coordonnateur abattoirs

Annexe 1 : Organigramme

de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

